



DEPARTEMENT
MEUSE
ARRONDISSEMENT
COMMERCY
Canton de DIEUE-SUR-MEUSE

Commune de LEVONCOURT

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
Des délibérations du Conseil Municipal du 10 février 2023

Le 10 février 2023 à 20H00, le Conseil Municipal étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Marie-Pierre VERDUN, Maire.

Étaient présents : DAILLY Sylvie, JACQUEMIN Jérémy, JACQUEMET Stéphane, THIRION Aline, VERDUN Marie-Pierre, WILLIE Annick.

Était excusé : JACQUEMET Jean-Pierre qui a donné pouvoir à VERDUN Marie-Pierre.

Il a été procédé, conformément à l'article L121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du comité.

Madame Sylvie DAILLY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

OBJET : ILLUMINATIONS DE NOEL – MODIFICATION DE PRESTATIONS ET MODIFICATIONS DE PRIX (DCM 01/2023)

Madame le Maire rappelle que lors de sa séance du 14 octobre 2022, le Conseil Municipal avait voté une enveloppe de 2 804,50 € pour la rénovation de deux bouquets d'étoiles, la pose d'un ruban led « blanc flash » sur la traverse de rue de Noël ainsi que pour l'achat de deux nouvelles illuminations.

Le prestataire, Monsieur Yvan MANCHETTE, ayant eu du retard sur le travail commandé, la traverse de rue n'a pas pu être faite.

Cependant, a été pris en charge la rénovation de l'étoile de l'église en ruban fixe ainsi que la rénovation d'un bouquet d'étoiles qui ne fonctionnait plus.

Le prix à payer s'élève donc à 2 849,50 € soit une différence de 45 € par rapport à la somme budgétisée.

Par 7 voix pour dont 1 pouvoir, le Conseil Municipal accepte la différence de prix de 45 €.

Date de la convocation : 06 02 2023
Nombre de membres : 07
Nombre de présents : 06
Nombre de votants 07 dont 1 pouvoir

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission en
Préfecture le 14 février 2023
Et de la publication le 17 février 2023

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,

Le Maire

